



Compte-rendu analytique de la séance du Conseil municipal du lundi 20 janvier 2020

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, le lundi 20 janvier 2020, à 19h30, dans la Salle polyvalente de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis TISSERAND, Maire de Courtenay.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a :

- **adopté** le Compte-rendu analytique et le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 16 décembre 2019.
- **approuvé** la création du Centre Communal de Santé et **validé** son règlement de fonctionnement. Il a **autorisé** Monsieur le Maire à adapter le projet et le règlement de fonctionnement aux prescriptions des organismes de validation (Agence Régionale de Santé, CPAM, ou tous autres organismes publics financeurs du projet), ainsi qu'à engager toutes les actions et à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de ce projet. Enfin, il a **autorisé** l'inscription dans le budget 2020 des crédits de fonctionnement et d'investissements nécessaires à sa gestion.
- **autorisé** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget COMMUNE 2020, pour un montant total de 630 511 € et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Il a également **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **autorisé** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget ASSAINISSEMENT 2020, pour un montant total de 87 900,00 €, et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Il a également **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **accepté** la participation financière de la Commune de Courtenay au séjour éducatif de deux élèves domiciliés sur Courtenay et scolarisés au Collège Robert SCHUMAN (45 - Amilly), à hauteur de 50,00 € par enfant, soit un total de 100,00 €, sous réserve de participation effective des enfants audit séjour. Il a ensuite **accepté** d'inscrire cette dépense de 100,00 € au chapitre 67 charges exceptionnelles - Compte 6745 « Subventions aux personnes de droit privé », et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **accepté** de modifier l'objet de la délibération n°03.12.19, du 16 décembre 2016, et supprimer « CCAS ». Il a également **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce point.
- **accepté** de modifier l'objet de la délibération n°04.12.19, du 16 décembre 2019, et de supprimer « CCAS ». Il a également **accepté** de remplacer la ligne : « Avec les capacités financières de la Commune, une participation financière forfaitaire à hauteur de 10 € par agent et par mois parait

soutenable » par « Après avoir interrogé Monsieur le Maire, celui-ci a pris la décision de participer à hauteur de 10 € par agent et par mois pour chaque contrat MNFCT Santé et MNT Prévoyance. ». Enfin, il a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce point.

- **accepté** de mettre en œuvre la seconde phase qui consiste à l'appropriation des biens présumés sans maître et a **accepté** de payer à la SAFER du Centre la prestation pour un montant de 2 305,44 € TTC. Enfin, il a **autorisé** Monsieur le Maire à signer le devis de la SAFER du Centre et tout document relatif à ce dossier.
- **accepté** la suppression de la régie à l'Ecole municipale de musique et de danse de Courtenay pour l'encaissement des recettes des livrets de formation des élèves et a **autorisé** Monsieur le Maire à solliciter les services du Trésor Public afin d'accompagner la bonne gestion des conséquences notamment juridiques et comptables de la suppression de cette régie. Il a également **autorisé** Monsieur le Maire à prendre un arrêté de suppression de ladite régie ainsi que toute autre mesure concrétisant l'intention exprimée par la présente délibération. Enfin, il a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **autorisé** Monsieur le Maire à modifier l'objet de la régie de recette du Pôle Culturel et Associatif de Courtenay en y intégrant la possibilité d'encaisser les recettes provenant de la vente des livrets de formation aux élèves et toutes autres recettes liées aux activités de l'Ecole municipale de musique et de danse de Courtenay. Il a ensuite **autorisé** Monsieur le Maire à solliciter les services du Trésor Public, afin d'accompagner la bonne gestion des conséquences notamment juridiques et comptables de la modification de cette régie, et l'a **autorisé** à prendre toutes les mesures concrétisant l'intention exprimée par la présente délibération. Enfin, il a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **approuvé** la décision de constituer une provision au titre de la créance de la Commune titrée à ce jour sur la société TOPAZE INVESTISSEMENT. Il a **autorisé** Monsieur le Maire à inscrire dans le compte administratif 2019 une provision pour risques et charges d'un montant de 40 000 € et à engager et signer tout acte concrétisant les intentions de la présente délibération.
- **autorisé** Monsieur le Maire à engager juridiquement et financièrement, avant les élections et avant le vote du budget, les dépenses relatives aux différentes fêtes et cérémonies annuelles récurrentes prévues après, pour 2020. Il a **décidé** d'inscrire dans le budget 2020 les sommes correspondant aux engagements relatifs à ces manifestations dans la limite des montants engagés en 2019. Enfin, il a **autorisé** Monsieur le Maire à engager et signer tout acte concrétisant les intentions de la présente délibération.

Informations du Maire et questions diverses.

Fait à Courtenay, le 22 janvier 2020

Le Maire,

Francis TISSERAND

